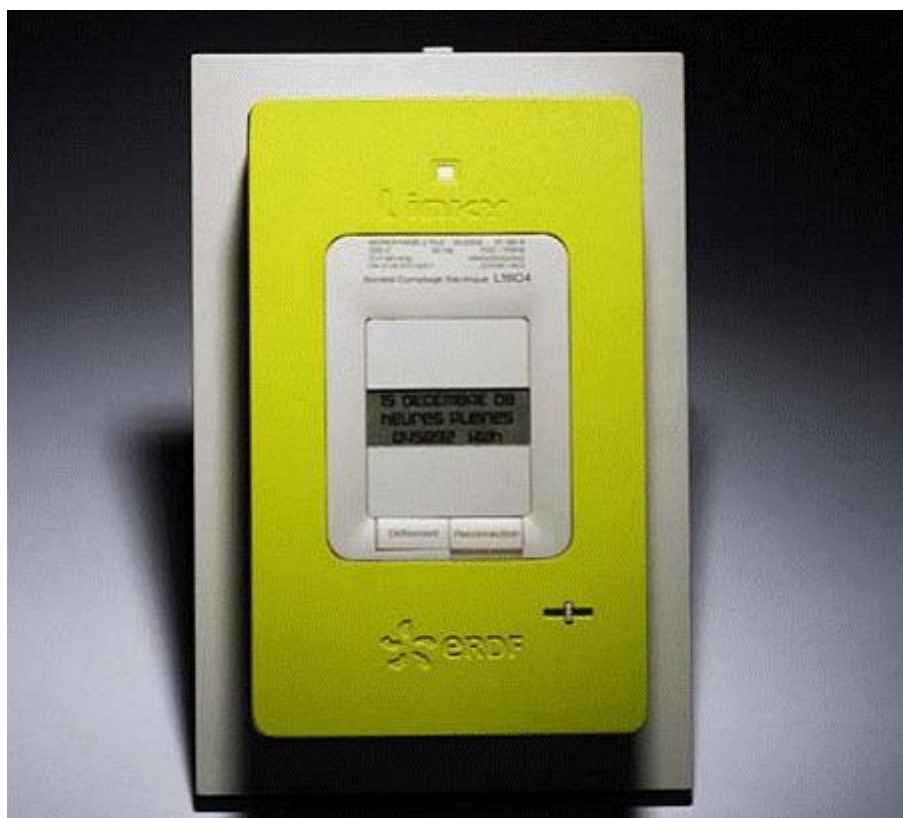


ENERGIES

Le compteur électrique « intelligent » : outil écolo ou mouchard social ?

PAR [SOPHIE CHAPELLE](#) (10 FÉVRIER 2010)

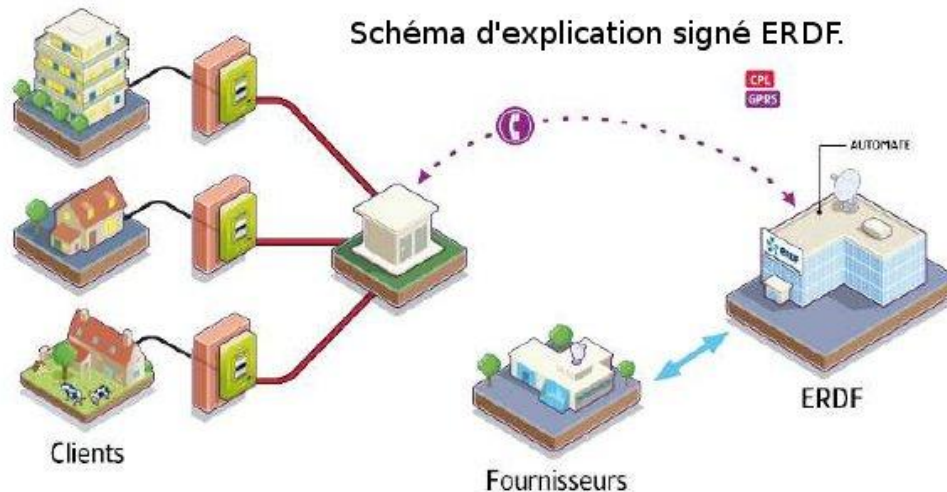
Prévu pour remplacer nos bons vieux compteurs électriques d'ici 2017, le compteur dit « intelligent » - nommé linky - sème le trouble au niveau européen. Cette nouvelle technologie devrait faciliter les économies d'énergie et donc lutter contre le réchauffement climatique. Mais derrière ce boîtier numérique jaune se profilent des enjeux financiers colossaux et de possibles régressions sociales.



« Il fait peur aux techniciens, vous savez ». « Il » c'est le « linky », un nouveau compteur qui pourrait remplacer d'ici 2017 les 35 millions de compteurs électriques actuellement en fonctionnement dans l'hexagone. Le linky – également appelé compteur « intelligent » - est un appareil électronique théoriquement capable de transmettre en temps réel au fournisseur d'énergie des informations sur la consommation du client. Les données transitent du compteur installé chez les clients vers des concentrateurs qui centralisent les données, grâce aux câbles électriques [1] avant d'être transmises au fournisseur d'énergie. Ce dernier peut donc relever à distance, automatiquement et en temps réel la consommation d'énergie sans recourir au déplacement d'un agent. ERDF, la filiale d'EDF pour la distribution d'électricité, se

réjouit de cette future « *révolution technologique* ». Les syndicats ne partagent pas cet enthousiasme. La CGT évoque « *une catastrophe économique* » : la disparition programmée des techniciens EDF. « *Ce compteur va aussi remplacer l'intervention clientèle, alerte Guy Habai, de la CGT Mines Énergie d'Annecy. Avec les départs à la retraite non remplacés, nous descendrons à moins de 1200 techniciens d'ici 2020. Aujourd'hui, nous sommes six fois plus !* » Outre ses conséquences sociales, la généralisation du « compteur intelligent » soulève d'autres questions.

L'Italie, talonnée par la Suède, est un pays pilote en Europe avec 85 % de foyers équipés. En France, l'heure est à l'expérimentation : ERDF teste depuis avril 2009 la pose de 300 000 compteurs et de 5 000 concentrateurs en Touraine et dans la région lyonnaise. Ces expériences pourraient valider en 2012 la généralisation du linky sur le territoire national. L'adoption par la Commission européenne le 9 octobre 2009 d'une [recommandation pour accroître l'utilisation de « technologies intelligentes »](#) dans la lutte contre le réchauffement climatique accélérera l'arrivée du linky. Convaincue qu'avec cette technologie « *certain consommateurs pourraient réduire leur consommation d'énergie de 10 %* », la Commission invite les Etats-membres à adopter au plus tard fin 2012 « *un calendrier de déploiement des compteurs intelligents dans les ménages européens* ».



La main invisible d'un lobby

Convaincue oui, mais par qui ? Un lobby répondant au nom sans ambiguïté de [Groupe industriel européen des compteurs intelligents](#) rôde dans les couloirs des institutions de l'Union européenne. Parmi les 23 membres de ce groupe, on retrouve les fournisseurs de modules comme Sagem communications et des fabricants de compteurs tels que Siemens. Le remplacement du parc de compteurs au niveau européen représente un énorme enjeu financier et stratégique dans le secteur de l'informatique, des télécommunications et de l'énergie. Dans une [directive adoptée en juillet 2009](#), le Parlement prévoit qu'« *au moins 80 % des clients seront équipés de systèmes intelligents de mesure d'ici à 2020* » sous réserve d'une « *évaluation économique à long terme de l'ensemble des coûts et des bénéfices pour le marché et pour le consommateur, pris individuellement* ».

SLIM METEN = SLINKS WETEN



Stop de 'slimme' spionagemeters voor gas en elektriciteitsverbruik

L'affiche de la campagne hollandaise contre les compteurs intelligents (slim meten) dénonce l'espionnage rendu possible par ces nouveaux appareils.

Les promoteurs du linky mettent en évidence « [une maîtrise de la consommation d'énergie facilitée](#) » pour le consommateur. A l'aide d'une clé USB glissée dans le compteur, le client aura la possibilité de charger des informations sur sa consommation, repérer les postes qui lui coûtent le plus cher et ainsi faire la chasse au gaspi.

« On a maintenant une économie de 500 euros à l'année » témoigne ainsi un père de famille allemand dans une [vidéo réalisée par EDF](#). Dans les faits, aucune étude indépendante n'a à ce jour été réalisée pour appuyer l'influence réelle des compteurs sur la consommation des ménages. « *Imagine-t-on que chaque ménage descendra quotidiennement dans sa cave pour examiner sa consommation d'énergie du jour ?* » interroge le [Collectif Solidarité Contre l'Exclusion](#).

« Ce n'est pas de nouveaux compteurs dont les ménages ont besoin pour améliorer l'isolation de leur logement, mais de moyens de réaliser les investissements utiles ».

Pour les locataires d'un appartement très mal isolé, savoir que leurs convecteurs consomment beaucoup trop d'électricité en hiver pour maintenir une température à 19°C ne leur sera pas d'une grande utilité.

Une atteinte à la vie privée ?

Plusieurs journaux ont également dénoncé l'intrusion dans la vie privée permise par ce compteur, après la tenue à Madrid en novembre 2009 de la 31^{ème} Conférence internationale de protection des données et de la vie privée. A cette occasion, Elias Quinn du Centre pour la sécurité énergétique et environnementale de l'Université du Colorado, a pointé le risque d'une tentation par les compagnies électriques de vendre les données collectées par les compteurs intelligents. « *La vision instantanée de la consommation électrique s'apparente à une fenêtre ouverte sur le mode de vie de son utilisateur, constate-t-il. Ne peut-on imaginer que des fabricants de somnifères soient intéressés par des clients allumant souvent leur lumière au milieu de la nuit ?* » Le chercheur préconise donc « [un strict encadrement juridique](#) ».

Surtout, pour les ménages ayant des difficultés à payer leur facture, la sanction sera désormais instantanée. « *Avec le linky, ce sera la coupure ferme et immédiate pour le client qui n'aura pas payé sa facture* », prévient le syndicaliste Guy Habai. En permettant l'ouverture et la fermeture de l'alimentation à distance, les fournisseurs pourront d'un simple clic couper ou limiter l'accès à l'énergie de toute personne en défaut de paiement, voire l'obliger à prépayer sa consommation. « *Nous, les*

techniciens, avons du mal à arriver chez le client et à lui couper l'électricité. Nous avons la possibilité de le mettre en consommation restreinte en posant des fusibles avec moins d'ampères, témoigne le syndicaliste. Dans plus de 80 % des cas, après avoir discuté avec le client qui a des difficultés de paiement, l'agent repart avec un chèque ou la preuve que ça a été payé la veille.

Augmentation du prix de l'électricité en perspective ?

Les détracteurs du linky pointent également du doigt la facturation basée sur la consommation réelle mensuelle : les montants seraient très élevés en hiver et très faibles en été. Sans estimations de factures, la possibilité pour les ménages les moins argentés de lisser sur l'année le surcoût hivernal disparaît. FO Énergie et Mines dénonce également [le coût prévisionnel de l'opération qui s'élèverait à 4 milliards d'euros](#). « *Qui va payer la note ? Interroge le syndicat. La Commission de régulation de l'énergie ? L'entreprise et par voie de conséquence le client ?* » En Belgique, l'installation de ces compteurs représenterait un surcoût annuel [de 25 à 50 euros](#) pour les consommateurs.

Au niveau européen, les réactions divergent. Stockholm s'est lancée dans l'installation d'un réseau de distribution électrique « intelligent » à grande échelle dans un nouveau quartier. La Belgique, elle, reste divisée en l'absence d'évaluation. Si la Flandre s'engage pleinement dans le processus, [la Commission wallonne pour l'énergie met la pédale douce](#) estimant qu'« *un examen scrupuleux* » est nécessaire avant tout investissement. Le débat fait également rage aux Pays-Bas depuis plusieurs mois. Un projet de loi organisant la mise en place du compteur intelligent prévoyait rien de moins qu'une [amende de 17 000 euros et 6 mois de prison pour ceux qui s'opposeraient à cette installation](#). Les [mobilisations citoyennes](#) ont conduit le Sénat hollandais à refuser d'adopter le projet de loi en avril dernier.

« *En France, la fédération CGT discute avec les collectivités de l'arrivée du compteur, explique Guy Habai. Et avec la [libéralisation totale des prix de l'énergie à partir du 1er juillet 2010](#), les maires et les élus de la région ont tendance à être sur la réserve.* »

Sophie Chapelle

Notes

[1] Grâce à la technologie du « courant porteur de ligne » qui permet de faire passer des informations numériques sur le réseau électrique, un peu comme l'ADSL via les lignes téléphoniques.